

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1603

23 août 2006

### SOMMAIRE

Achmea Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	76898	Kenbourne S.A., Luxembourg . . . . .	76937
Africa Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	76942	Kenbourne S.A., Luxembourg . . . . .	76937
ALS.L S.A., Luxembourg . . . . .	76916	Kenbourne S.A., Luxembourg . . . . .	76937
Avantag International S.A., Luxembourg . . . . .	76912	Kenbourne S.A., Luxembourg . . . . .	76937
Bluefin Capital S.A., Luxembourg . . . . .	76913	L.H.I. S.A., Luso Hispanic Investment, Luxem- bourg . . . . .	76939
C.B. Events Racing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76936	Lazulli Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76941
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg . . . . .	76913	Lazur Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76940
Castors Europe S.A., Luxembourg . . . . .	76916	Lobo S.A., Luxembourg . . . . .	76926
Cinvesco S.A., Luxembourg . . . . .	76936	Lorenglass S.A., Luxembourg . . . . .	76904
Coiffure Renaissance, S.à r.l., Rumelange . . . . .	76909	Lux-Sectors, Sicav, Luxembourg . . . . .	76942
Colibri, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76899	Medical Services Constructions S.A., Luxembourg . . . . .	76917
Conforto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76926	Nautic-Transport S.A., Grevenmacher . . . . .	76909
Cored International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76936	Obransson Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76943
Cored International System Holding S.A., Luxem- bourg . . . . .	76935	Ökovision . . . . .	76898
Cored S.A., Luxembourg . . . . .	76936	Onalia S.A., Luxembourg . . . . .	76939
cominvest Europa Protect 9/2011 . . . . .	76905	Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	76908
cominvest Europa Protect 10/2011 . . . . .	76905	Peyrot Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	76917
cominvest Garant Dynamic . . . . .	76905	Peyrot Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	76917
cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012 . . . . .	76898	Pfeifer Sogequip, S.à r.l., Schifflange . . . . .	76917
cominvest Wasser-Aktien Protect 11/2011 . . . . .	76904	Premium Plus . . . . .	76898
cominvest Wasser-Aktien Protect 12/2011 . . . . .	76904	Pricourt International S.A., Luxembourg . . . . .	76918
cominvest Zertifikate Stars . . . . .	76905	PTC Essen Capital S.A., Luxembourg . . . . .	76918
Deltas S.A., Luxembourg . . . . .	76909	Rail System S.A., Grevenmacher . . . . .	76908
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg . . . . .	76942	Safreb, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76906
Elvajeff, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	76916	Salon Bianchini, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	76917
Ernee Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	76941	Seupar S.A., Luxembourg . . . . .	76918
Eureko Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	76908	Silver Tech S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	76939
Financial World Building, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76927	Société Financière de Trèves S.A., Luxembourg . . . . .	76918
Financière Daunou 7, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76928	Stasis S.A., Luxembourg . . . . .	76935
Finoper S.A., Luxembourg . . . . .	76927	Strabag Lux S.A., Luxembourg . . . . .	76926
Fire and Ice Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76940	Suruna, S.à r.l., Schwebsange . . . . .	76909
Fundo, Sicav, Luxembourg . . . . .	76913	Tharros S.A., Luxembourg . . . . .	76937
Futura Investment S.A., Strassen . . . . .	76941	TY Bordardoue S.A., Luxembourg . . . . .	76935
Futura S.A.H., Luxembourg . . . . .	76936	UBS (Lux) Institutional Sicav, Luxembourg . . . . .	76944
Gloria, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76905	Vahina S.A.H., Luxembourg . . . . .	76941
Hallvision S.A., Luxembourg . . . . .	76927	Vector Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	76943
Hularo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76927	Viaduc Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76938
International Concrete S.A., Luxembourg . . . . .	76918	Whittington S.A., Luxembourg . . . . .	76926
Isabelle Immobilière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	76927	Xaro S.A.H., Luxembourg . . . . .	76944
Itach A.G., Luxembourg . . . . .	76940	Zipriani Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	76898
Kenbourne S.A., Luxembourg . . . . .	76937		

**ACHMEA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Nord.  
R. C. Luxembourg B 37.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060578.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**ÖKOVISION, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ÖKOVISION

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

H. Corbet / N. Moroni

(081671.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

---

**cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Wasser-Aktien Protect 1/2012, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05116 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087305.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**Premium Plus, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds Premium Plus, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05164 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087337.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 114.486.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 14 juin 2006*

L'Associé Unique de ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- de nommer:

TCG GESTION S.A., ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060636.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. COLIBRI S.A.)**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 83.516.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of the month of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of COLIBRI S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange, incorporated by deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, Luxembourg on 22nd August 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n° 155 of 29th August 2005.

The Meeting was chaired by Mr. Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg.

The Meeting appointed as secretary and scrutineer Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the Meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, all three thousand one hundred (3,100) shares in issue in the Company are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A) To transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

B) To amend the object of the Company by amending article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

C) To amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form of the Company, substantially in the form as set out in the proxies, the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

D) To transfer the registered office of the Company from 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange to 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

E) Confirmation of the appointment of:

- Mr Jacobus H. Groesbeek, manager, residing at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg; and

- Mr Sven Westerdahl, residing at 9 Huberstrasse, 4056 Basel, Switzerland

as members of the board of managers of the Company upon transformation for an undetermined period.

F) Conversion of the 3,100 bearer shares deposited with UBS AG, Basel Branch in its capacity as custodian of bearer shares certificates No.1 and 2 which are beneficially owned by IRISES FINANCIAL SERVICES LIMITED, a British Virgin Islands company having its registered office at R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola, British Virgin Islands («Irisés») into 310 registered shares of EUR100 each in the Company upon its conversion in the name of the sole shareholder Irisés.

The above being approved the Meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

A) The Meeting resolved to transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

B) The Meeting resolved to amend the object of the Company by amending article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

C) The Meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter, in order to adapt them to the new form of the Company substantially in the form as set out in the proxies.

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is COLIBRI, S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August 1915 as amended.

**Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum for a meeting of managers shall be any three managers.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

**Art. 9.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable

reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

D) The meeting decided to transfer the registered office of the Company from 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange to 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

E) The Meeting noted that the persons referred to below have been members of the board of directors of the Company prior to its transformation into a société à responsabilité limitée.

The Meeting resolved to confirm the appointment of:

- Mr Jacobus H. Groesbeek, manager, residing at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg;

as members of the board of managers of the Company upon transformation for an undetermined period.

F) Finally the Meeting converted the 3,100 bearer shares deposited with UBS AG, Basel Branch in its capacity as custodian of bearer shares certificates No.1 and 2 which are beneficially owned by Irises Financial Services Limited, a British Virgin Islands company having its registered office at R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola, British Virgin Islands («Irises») into 310 registered shares of EUR100 each in the Company upon its conversion in the name of Irises.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de COLIBRI S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, résidant à Niederanven, Luxembourg, le 22 août 2005 à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 155 du 29 août 2005.

L'Assemblée est présidée par M. Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cent (3.100) actions émises dans la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points à l'ordre du jour sont interdépendants et ne forment qu'une seule résolution:

A) De transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

B) De modifier l'objet de la Société par la modification de l'article 2 des statuts de façon à lire:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

C) De modifier et de reformuler les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société substantiellement en la forme telle qu'elle est incluse dans les procurations, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux changements et modifications qui lui sembleront appropriées.

D) De transférer le siège social de la Société du 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

E) Confirmation de la nomination de:

- M. Jacobus H. Groesbeek, gérant, demeurant au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
  - INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg; et
  - M. Sven Westerdaal, demeurant à 9 Huberstrasse, 4056 Bâle, Suisse
- en tant que membres du conseil de gérance de la Société après la transformation pour une période indéterminée.

F) Conversion des 3.100 actions au porteur déposées auprès d'UBS AG, Succursale Bâle, dans sa capacité de dépositaire de certificats d'actions au porteurs n° 1 et 2, dont l'ayant droit économique est IRISES FINANCIAL SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques («Irisés»), en 310 parts sociales nominatives de EUR 100 chacune suite à sa transformation au nom d'Irisés.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Assemblée, à l'unanimité, a adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

A) L'Assemblée décide de transformer la Société en modifiant sa forme d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

B) L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société par la modification de l'article 2 des statuts de façon à lire:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

C) L'Assemblée décide alors de modifier et reformuler les statuts de la Société tel que prévu ci-après en vue de les adapter à la nouvelle forme de la Société substantiellement en la forme prévue dans les procurations.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de COLIBRI, S.à r.l.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de trois gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

D) L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 22-24, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange au 70, Grande-rue, L-1660 Luxembourg

E) L'Assemblée prend note de ce que les personnes citées par après étaient membres du conseil d'administration de la Société avant sa transformation en société à responsabilité limitée. L'Assemblée décide de confirmer la nomination de:

- M. Jacobus H. Groesbeek, gérant, demeurant 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- INTRUMA ADMINISTRATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg; et

- M. Sven Westerdahl, demeurant à 9 Huberstrasse, 4056 Bâle, Suisse

comme membres du conseil de gérance de la Société après la transformation pour une période indéterminée.

F) Finalement l'Assemblée a décidé de convertir les 3.100 actions au porteur déposées auprès d'UBS AG, Succursale Bâle, dans sa capacité de dépositaire de certificats d'actions aux porteurs n° 1 et 2, dont l'ayant droit économique est IRISES FINANCIAL SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola,

Iles Vierges Britanniques («Irisés»), en 310 parts sociales nominatives de EUR 100,- chacune suite à sa transformation, au nom de l'associé unique Irisés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'Assemblée fut clôturée.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille euros.

Le notaire signant, qui comprend et parle français, précise qu'à la demande des parties, le compte rendu de l'Assemblée est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Cet acte est fait au Luxembourg à la date prémentionnée.

Après avoir lu le compte rendu de l'Assemblée les membres du Bureau et le notaire ont signé cet acte.

Signé: J. Groesbeek , P. De Haan , J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 7, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

J. Elvinger.

(085455.3/211/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

#### **cominvest Wasser-Aktien Protect 12/2011, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Wasser-Aktien Protect 12/2011, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 10. August 2006 unter der Referenz LSO-BT03386 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087310.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

#### **cominvest Wasser-Aktien Protect 11/2011, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Wasser-Aktien Protect 11/2011, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 10. August 2006 unter der Referenz LSO-BT03385 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087322.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

#### **LORENGLOSS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.067.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 28 avril 2006*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LORENGLOSS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Michel van Krimpen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008;

Luxembourg, le 28 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060633.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**cominvest Garant Dynamic, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Garant Dynamic, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05159 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087330.8//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**cominvest Europa Protect 9/2011, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Europa Protect 9/2011, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05161 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087340.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**cominvest Europa Protect 10/2011, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Europa Protect 10/2011, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05169 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087349.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**cominvest Zertifikate Stars, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds cominvest Zertifikate Stars, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 17. August 2006 unter der Referenz LSO-BT05166 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(087355.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**GLORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.059.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 774 du 28 juillet 2004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(060648.3/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**SAFREB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 117.282.

## STATUTS

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Baly, directeur de société, né le 2 juin 1946 à Strasbourg, demeurant au 2B, rue du Sanatorium, F-67130 Schirmeck,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schirmeck, le 8 juin 2006.

2) Madame Emmanuelle Baly, «manager», née le 21 janvier 1975 à Saverne, demeurant au 1966, Camelot Drive, Allen TX 75013 USA,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Allen, le 8 juin 2006.

3) Monsieur Dominique Baly, directeur de sociétés, né le 20 mai 1948, à Strasbourg, demeurant au 39, Revolutionary Road, Concord MA 01742-2848 USA,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Concord, le 8 juin 2006.

4) Monsieur Frédéric Baly, «manager», né le 22 juin 1985 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 39, Revolutionary Road, Concord MA 01742-2848 USA,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Concord, le 8 juin 2006.

5) Mademoiselle Aline Baly, «manager», née le 4 septembre 1980 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 39, Revolutionary Road, Concord MA 01742-2848 USA,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Concord, le 8 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'achat et la gestion d'actifs mobiliers et immobiliers, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire tous actes et opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en assurer le développement ou en faciliter la réalisation notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, créer prendre ou donner à bail, aliéner ou céder tous immeubles, brevets, licences, s'intéresser de toutes façons dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet est identique, analogue, similaire ou connexe à celui de la présente société, ou même fusionner avec ces sociétés ou entreprises.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de SAFREB, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales y afférentes.

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont révocables à tout moment, sans donner de raisons.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

	pleine- propriété	nue- propriété	usufruit
1) Monsieur Philippe Baly, préqualifié, cent parts sociales en usufruit . . . . .			100
2) Madame Emmanuelle Baly, préqualifiée, cent parts sociales en nue-proprété . . . . .		100	
3) Monsieur Dominique Baly, préqualifié, cent parts sociales en usufruit . . . . .			100
4) Monsieur Frédéric Baly, préqualifié, cinquante parts sociales en nue-proprété . . . . .		50	
5) Mademoiselle Aline Baly, préqualifiée, cinquante parts sociales en nue-proprété . . . . .		50	

Ce qui fait au total deux cents (200) parts sociales en pleine propriété.

Les deux cents (200) parts sociales ont été entièrement libérées de la manière suivante:

1) pour 100 parts sociales en usufruit par Monsieur Philippe Baly, préqualifié, moyennant:

- un apport en nature consistant en 800 parts sociales en usufruit représentant 50% du capital social émis de la société de droit français FREDEMAL, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Saverne, sous le numéro 399 278 605, avec siège social au 2B, rue du Sanatorium, F-67130 Schirmeck.

2) pour 100 parts sociales en nue-proprété par Madame Emmanuelle Baly, préqualifiée, moyennant:

- un apport en nature consistant en 800 parts sociales en nue-proprété représentant 50% du capital social émis de la société de droit français FREDEMAL, S.à r.l., préqualifiée.

3) pour 100 parts sociales en usufruit par Monsieur Dominique Baly, préqualifié, moyennant:

- un apport en nature consistant en 800 parts sociales en usufruit représentant 50% du capital social émis de la société de droit français FREDEMAL, S.à r.l., préqualifiée.

4) pour 50 parts sociales en nue-proprété par Monsieur Frédéric Baly, préqualifié, moyennant:

- un apport en nature consistant en 400 parts sociales en nue-proprété représentant 25% du capital social émis de la société de droit français FREDEMAL, S.à r.l., préqualifiée.

5) pour 50 parts sociales en nue-proprété par Mademoiselle Aline Baly, préqualifiée, moyennant:

- un apport en nature consistant en 400 parts sociales en nue-proprété représentant 25% du capital social émis de la société de droit français FREDEMAL, S.à r.l., préqualifiée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi le 12 juin 2006 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des apports en nature est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

#### *Conclusion*

«La valeur effective des 1.600 parts sociales de la société FREDEMAL, S.à r.l., apportées, correspond au moins au nombre et à la valeur de 200 parts sociales de la société SAFREB, S.à r.l. à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 25.000,-.»

La valeur totale du présent apport en nature qui s'élève à EUR 2.158.147,- est affectée pour EUR 25.000,- au capital social de la Société et pour EUR 2.133.147,- au compte de prime d'émission.

*Droit d'apport*

Etant donné que les apports en nature consistent en cent pour cent (100%) du capital émis de la société FREDEMAL, S.à r.l., constituée dans l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille (EUR 3.000,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les associés représentant la totalité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(061962.3/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

---

**RAIL SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 56.862.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04482, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour la société RAIL SYSTEM S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060582.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**EUREKO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Nord.  
R. C. Luxembourg B 48.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060587.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(060594.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**NAUTIC-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 60.877.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04483, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société NAUTIC-TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060584.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**SURUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 10, route Nationale.  
R. C. Luxembourg B 105.762.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société SURUNA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060585.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 58.139.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060588.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**DELTAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 117.277.

## STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de DELTAS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions. . . . .	2
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2006, vol. 362, fol. 28, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(061475.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**AVANTAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 50.849.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2006 statuant sur les comptes clos  
au 31 décembre 2005*

*Conseil d'administration:*

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, aux fonctions d'administrateur. Le mandat de Monsieur Caschera prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060936.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**FUNDO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 107.368.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(060596.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.385.

Le rapport annuel révisé au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(060597.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**BLUEFIN CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 117.278.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BLUEFIN CAPITAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### Titre III.- Assemblées générales

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### Titre V.- Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, trois cent dix-huit actions . . .	318
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions. . . . .	2
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;
- b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2006, vol. 362, fol. 28, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck

(061478.3/201/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

#### **CASTORS EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 113.063.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(060598.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

#### **ALS.L, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 106.587.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(060599.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

#### **ELVAJEFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 3, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 67.028.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 juin 2006.

Signature.

(060600.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**MEDICAL SERVICES CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 65.086.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

(060601.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PFEIFER SOGEQUIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle de Schifflange-Foetz.  
R. C. Luxembourg B 15.944.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

(060604.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**SALON BIANCHINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65-67, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 25.596.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(060606.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PEYROT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 63.536.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

R. P. Pels.

(060613.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PEYROT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 63.536.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

R. P. Pels.

(060616.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

76918

**INTERNATIONAL CONCRETE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 94.841.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

R. P. Pels.

(060607.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

(060609.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PRICOURT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 68.458.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

(060610.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**SEUPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 85.532.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

(060611.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**PTC ESSEN CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R. C. Luxembourg B 117.290.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce, under number 34148998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by Mr Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 20 June 2006;

2) STICHTING PTC ESSEN CAPITAL, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce, under number 34250559 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by Mr Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 20 June 2006;

which two proxies, after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said persons represented as described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

### Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of PTC ESSEN CAPITAL S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the entering into and performance of any securitisation transactions as permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II.- Corporate capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

### Chapter III.- Board of directors, Auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 13. Independent Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth Wednesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation of the company will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII.- Limited recourse and non petition

**Art. 21. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

**Art. 22. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### Chapter VIII.- Applicable law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2007.

#### Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STICHTING PTC ESSEN CAPITAL .....	30,900.- EUR	309	30,900.- EUR
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.....	100.- EUR	1	100.- EUR
Total.....	31,000.- EUR	310	31,000.- EUR

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Olivier Jarny, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mr Vincent de Rycke, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Mr Tom Verheyden, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34148998, ayant son siège social aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M. Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 juin 2006;

2) STICHTING PTC ESSEN CAPITAL, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34250559, ayant son siège social aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

représentée par M. Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 juin 2006;

lesquelles deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, telles que décrites ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination PTC ESSEN CAPITAL S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en

émittant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital social, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

## **Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10, précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfiques**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la société, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII.- Limitation des recours et «non pétition»**

**Art. 21. Limitation des recours.** Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

**Art. 22. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

#### **Titre VIII.- Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
STICHTING PTC ESSEN CAPITAL .....	30.900,- EUR	309	30.900,- EUR
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.....	100,- EUR	1	100,- EUR
Total .....	31.000,- EUR	310	31.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

1. Monsieur Olivier Jarny, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Monsieur Vincent de Rycke, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Monsieur Tom Verheyden, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la so-

ciété ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

III) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2006, vol. 905, fol. 20, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062132.3/239/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

---

**LOBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.242.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

(060615.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**CONFORTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 6.465.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(060617.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**WHITTINGTON S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 106.750.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

B. Zech.

(060619.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

---

**STRABAG LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.375.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour STRABAG LUX S.A.

Signature

(060622.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.165.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A.*

Signature

(060623.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.656.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

(060624.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**HALLVISION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.339.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour HALLVISION S.A.*

Signature

(060625.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**FINOPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.354.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour FINOPER S.A.*

Signature

(060627.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**FINANCIAL WORLD BUILDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.492.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour FINANCIAL WORLD BUILDING, S.à r.l.*

Signature

(060628.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

76928

**FINANCIERE DAUNOU 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.297.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- PAI EUROPE IV - A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- PAI EUROPE IV - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3.- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4.- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5.- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6.- PAI EUROPE IV - C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7.- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8.- PAI EUROPE IV - D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9.- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's name is FINANCIERE DAUNOU 7, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation

which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by two or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes. The Board of managers is composed by at least one Manager of class A and one Manager of class B.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of one Manager of class A and one Manager of class B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this appointee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present with at least one manager of class A present or represented and at least one manager of class B present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners' decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Settlement of disputes

**Art. 21.** The partners aim to cooperate in order to develop the Company in compliance with its purpose and its present articles of incorporation. If a decision, however, which is necessary for the implementation of the Company's purpose and for its development, cannot be taken by the managers or by the partners after two consecutive meetings, thus preventing the Company from working efficiently and developing itself, the question concerned shall be submitted to a third person chosen by mutual agreement between the managers or the partners. This third person shall endeavour then to find a mutually acceptable solution.

Should (i) the partners or managers fail to choose a third person by mutual agreement within a period of thirty (30) days reckoning from the day when the blockage became evident or (ii) the nominated third person fail to settle the blockage situation of the Company within a period of thirty (30) days following the day when the matter was referred to him, the managers and the partners shall be entitled to take the initiative of appointing an ad hoc proxy for taking the required business decisions or settling the dispute. This proxy shall be nominated by the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg) at the request of the prosecuting part in order to take the necessary decision in pursuance of the purpose of the Company.

The decision taken by the third person or the ad hoc proxy shall be binding on the managers and the partners who shall implement it together.

### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- PAI EUROPE IV-A FCPR	56 shares	1,400.00 EUR
2.- PAI EUROPE IV-B FCPR	198 shares	4,950.00 EUR
3.- PAI EUROPE IV-B5 FCPR	4 shares	100.00 EUR
4.- PAI EUROPE IV-B6 FCPR	99 shares	2,475.00 EUR
5.- PAI EUROPE IV-B7 FCPR	4 shares	100.00 EUR
6.- PAI EUROPE IV-C FCPR	72 shares	1,800.00 EUR
7.- PAI EUROPE IV-C2 FCPR	37 shares	925.00 EUR
8.- PAI EUROPE IV-D FCPR	23 shares	575.00 EUR
9.- PAI EUROPE IV-D2 FCPR	7 shares	175.00 EUR
Total	500 shares	12,500.00 EUR

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred percent), and therefore the amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company FINANCIERE DAU-NOU 7, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of class A for an undetermined duration:

- Mr Patrick Mouterde, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

- Mr Dominique Mégret, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Are appointed as managers of class B for an undetermined duration:

- Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAI EUROPE IV - A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2.- PAI EUROPE IV - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4.- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5.- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6.- PAI EUROPE IV - C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7.- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8.- PAI EUROPE IV - D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9.- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera FINANCIERE DAUNOU 7, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ce candidat retenu, la durée de sa nomination ainsi que toutes autres conditions de sa nomination.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents avec au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte des profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Règlement des litiges

**Art. 21.** L'objectif des associés est de coopérer pour développer la Société dans le respect de l'objet social et des présents statuts. Si toutefois une décision nécessaire à la mise en oeuvre de l'objet social et au développement de la Société ne pouvait être prise par les gérants, ou par les associés à l'issue de deux assemblées successives, empêchant ainsi le bon fonctionnement et le développement de la Société, la question sera soumise à un tiers choisi d'un commun accord entre les gérants ou les associés, qui s'efforcera de trouver une solution mutuellement acceptable.

Pour le cas où (i) les associés ou les gérants ne parviendraient pas à choisir un tiers d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la manifestation du blocage ou (ii) le tiers désigné ne parviendrait pas à résoudre la situation de blocage de la Société dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il aurait été saisi, les gérants et les associés ou un associé pourra prendre l'initiative de faire désigner un mandataire ad hoc aux fins de prises des décisions nécessaires à la poursuite de l'activité ou au règlement du différend. Ce mandataire sera nommé par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, afin de prendre la décision nécessaire à la poursuite de l'objet social.

La décision prise par le tiers ou le mandataire ad hoc s'imposera aux gérants et aux associés qui devront, ensemble, la mettre en oeuvre.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PAI EUROPE IV-A FCPR.....	56 parts sociales	1.400,00 EUR
2.- PAI EUROPE IV-B FCPR.....	198 parts sociales	4.950,00 EUR
3.- PAI EUROPE IV-B5 FCPR.....	4 parts sociales	100,00 EUR
4.- PAI EUROPE IV-B6 FCPR.....	99 parts sociales	2.475,00 EUR
5.- PAI EUROPE IV-B7 FCPR.....	4 parts sociales	100,00 EUR
6.- PAI EUROPE IV-C FCPR.....	72 parts sociales	1.800,00 EUR
7.- PAI EUROPE IV-C2 FCPR.....	37 parts sociales	925,00 EUR
8.- PAI EUROPE IV-D FCPR.....	23 parts sociales	575,00 EUR
9.- PAI EUROPE IV-D2 FCPR.....	7 parts sociales	175,00 EUR
Total.....	500 parts sociales	12.500,00 EUR

Toutes les parts social ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent) de sorte que la somme de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société FINANCIERE DAUNOU 7, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

76935

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick Mouterde, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- Monsieur Dominique Mégret, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Dominique Robyns, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

J. Elvinger.

(062221.3/211/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

---

**CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.216.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A.*

*Signature*

(060629.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 26.486.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

*Signature.*

(060639.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**STASIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 43.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

*Signature.*

(060641.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

76936

**CORED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.513.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour CORED S.A.*

Signature

(060631.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.978.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

(060632.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**CINVESCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.100.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour CINVESCO S.A.*

Signature

(060635.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**C.B. EVENTS RACING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 88.621.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour C.B. EVENTS RACING, S.à r.l.*

Signature

(060637.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**FUTURA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.594.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(060642.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**THARROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 110.507.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060643.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**KENBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 26.782.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060658.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**KENBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 26.782.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060660.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**KENBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 26.782.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060661.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**KENBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 26.782.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060662.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**KENBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 26.782.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060664.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**VIADUC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.975.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIADUC HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.975, constituée suivant acte reçu le 12 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 13 mai 1993.

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 16 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quarante-trois mille six cents (43.600) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R.M. Tonelli, F. Marx, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(062495.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**ONALIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 109.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(060645.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**L.H.I. S.A., LUSO HISPANIC INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 35.601.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(060647.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**SILVER TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.  
R. C. Luxembourg B 68.742.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILVER TECH S.A., avec siège social à L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée.

Constituée, sous la dénomination de SILVER TECH HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 22 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 17 février 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.158.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Annette Mossong, administrateur de société, demeurant à L-3249 Bettembourg, 93, rue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio D'Onofrio, demeurant à L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert de siège vers (Z.I. Um Monkeler) L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

2.- Changement du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée à (Z.I. Um Monkeler) L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

76940

*Deuxième résolution*

En conséquence du transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:  
«**Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que chaque transaction bancaire, virement, paiement ou prélèvement y compris celles dans le cadre de la gestion journalière, doit être muni de deux signatures, celle de l'administrateur-délégué, accompagnée de la signature d'un deuxième administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.25 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, A. Mossong, A. D'Onofrio, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, vol. 153S, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2006.

P. Decker.

(061677.3/206/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**LAZUR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.336.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(060649.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**FIRE AND ICE INVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060650.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**ITACH A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 67.775.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, welche ausserordentlich am 11. September 2006 um 14.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. März 2006
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

I (03476/534/15)

*Der Verwaltungsrat.*

76941

**VAHINA, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *11 septembre 2006* à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03477/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**LAZULLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.577.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 septembre 2006* à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03590/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ERNEE GESTION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 88.463.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 septembre 2006* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03591/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**FUTURA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.985.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu lundi *11 septembre 2006* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03647/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUX-SECTORS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 13 septembre 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2006.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03672/755/32)

*Le Conseil d'Administration.*

**AFRICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2006 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation de la situation comptable arrêtée au 4 juillet 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de liquidation de la société (4 juillet 2006)
4. Constatation de la dissolution de la société en date du 5 juillet 2006
5. Constatation de la nomination de Monsieur Antonio Serra Campos Dias Da Cunha, Monsieur Jose Maria Mota Dias Da Cunha et Monsieur Daniel Johannes Kieber comme liquidateurs de la société conformément à l'article 14 des statuts de la société, avec effet au 5 juillet 2006
6. Présentation des comptes de la liquidation par les liquidateurs
7. Nomination du commissaire à la liquidation
8. Convocation d'une seconde Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

I (03674/795/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 11 septembre 2006 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression des deux catégories d'administrateur A et B, et modification subséquente des articles six et sept des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

## Art. 6:

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

## Art. 7:

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

2. Confirmation du mandat des administrateurs Messieurs Fabio Pietro Giuseppe Lucchinetti, Noris Conti, Carlo L.E. Pagni.
3. Divers.

I (03675/000/23)

*Le Conseil d'Administration.***VECTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2006 à 11.00 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Compte-rendu d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mai 2006.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mai 2006.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mai 2006.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mai 2006.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, ING-BELGIQUE (60, cours St Michel B-1040 Bruxelles) ou ses différents bureaux en Belgique.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société ou auprès de l'agent financier en Belgique, ING-BELGIQUE (60, cours St Michel B-1040 Bruxelles) ou ses différents bureaux en Belgique.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de Mme Bénédicte Lommel, ou auprès de l'agent financier en Belgique, ING-BELGIQUE (60, cours St Michel B-1040 Bruxelles) ou ses différents bureaux en Belgique, au plus tard le 11 septembre 2006 à 17 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mai 2006 peuvent s'adresser au siège social de la société ou auprès de ING-BELGIQUE.

I (03673/755/32)

*Le Conseil d'Administration.***OBRANSSON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.723.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**which will be held on *September 1st, 2006* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (03608/795/14)

*The Board of Directors.*

**UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 115.477.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV (the «Company») convened for 2 August 2006, could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, you are hereby reconvened to attend at an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders to be held in Luxembourg on *September 14, 2006* at the registered office of the Company, at 2.30 p.m. (Luxembourg time), with the following agenda:

*Extraordinary resolution:*

Amendment of Article 17 and of Article 23 of the Articles of Association

A draft of the restated Articles of Incorporation is available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (352) 4410-10 1 / Fax.: (352) 4410-10 66 22).

*Quorum requirements*

The extraordinary general meeting will be able to deliberate on the agenda without any quorum requirements and the resolution will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting;
- by proxy by completing the proxy form and returning it to UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on September 12, 2006.

The board of directors accepts responsibility for the accuracy of the information contained in the notice as at the date of the publication.

ll (03546/755/26)

*The Board of Directors.*

**XARO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 70.698.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *1<sup>er</sup> septembre 2006* à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

ll (03370/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*